



N° 5

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2024

Le 19 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Rachel DURQUETY
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud :

- M. Jean-Claude DAULOUEDÉ
- Mme Aurélie BERNEDE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS à Mme Rachel DURQUETY
- M. Pierre FROUSTEY à M. Jean-Claude DAULOUEDÉ

Etaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

Le Comité Syndical,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération n° 4 du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2024,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E

- de fixer à 161 100,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 comme suit :
 - 112 770,00 € pour le Département des Landes (70 %)
 - 48 330,00 € pour la Communauté de communes de Maremne Adour Côte-Sud (30 %)
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON